

DECOSET
Projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse
Comité de pilotage de la concertation continue - Le 3 avril 2025
Compte-rendu

Cette réunion du comité de pilotage de la concertation continue s'est tenue le 3 avril 2025 de 18h à 20h30 au siège de DECOSET.

PARTICIPANTS

- **MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE LA CONCERTATION**
 - Françoise BIZE, association des habitants du hameau des Bosquets
 - Alain BOUBEE, association des habitants de Lafourguette
 - Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette
 - Olivier FEL, vice-président de l'association des parents d'élèves de l'école Buffon
 - Dominique GILBON, association Les Amis de la Terre
 - Marie-Pierre LAVIGNE, association des habitants de Lafourguette
 - Béatrice MANDOLAT, habitante de Bellefontaine
 - Patricia SORIBES, habitante de Bellefontaine
- **CNDP (Commission Nationale du Débat Public) :**
 - Isabelle BARTHE, garante
- **DECOSET :**
 - Bernard MELLAC, directeur des services techniques
 - Fanny DELERIS, directrice de la transition et de l'accompagnement au changement
 - Karine FRAGONAS, cheffe de service en charge de l'UVE
 - Adrien VITRAC, responsable du service communication
- **EVONEO :**
 - Gaël SPITZ, directeur général
 - Laure LEE VIGOUROUX, responsable communication & de proximité
 - EVE BALLOUHEY, cheffe de projet, SUEZ
- **WILLING :**
 - Julie SCHMITT, manager senior concertation et communication stratégique
 - Antoine BOUYGUES, consultant concertation

ORDRE DU JOUR

- Retour sur la réunion publique du 4 février & suites de la démarche
- Suite des études & dispositif de concertation proposé
- Préparation de la réunion publique du 9 avril 2025 : présentation de la future UVE

INTRODUCTION

Julie SCHMITT introduit la réunion, elle rappelle qu'il s'agit du 5^{ème} comité de pilotage du dispositif de concertation. Elle indique que l'entreprise EVONEO rejoint désormais les travaux et propose un tour de table de présentation pour accueillir les nouveaux participants. Elle excuse Anne-Fleur HUG, association Zéro Waste, indisponible ce jour mais qui a confirmé sa volonté de continuer à participer aux échanges, ainsi que Gaëtan LACOMBE, association des parents d'élèves de l'école Buffon à Lafourguette. Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET est également excusé. Julie SCHMITT ajoute que DECOSET a reçu un courrier de l'association Saint-Simon Environnement, qui souhaite se retirer du dispositif de concertation continue. Isabelle

BARTHE excuse Audrey RICHARD-FERROUDJI, mobilisée sur un autre évènement en tant que garante.

Fanny DELERIS présente les actualités du syndicat au cours du mois de mars :

- Mise en place d'une nouvelle édition du showroom du réemploi à la déchetterie de Plaisance-du-Touch ;
- Intervention auprès d'étudiants en Master à Sciences Po Toulouse et à l'Université du Mirail, avec un focus dédié à la concertation continue ;
- Participation à l'assemblée générale de l'ORDECO, Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie ;
- Fin des travaux à VALCOPIA, le futur centre de tri des emballages. L'inauguration officielle est prévue le 2 juillet, avec une mise en service opérationnelle dès septembre ;
- Plusieurs ateliers de sensibilisation/ prévention comme le Repair Café, pour favoriser la réparation des appareils électroménagers et électroniques usagés.

REUNION RETOUR SUR LA REUNION PUBLIQUE DU 4 FEVRIER & SUITES DE LA DEMARCHE

Julie SCHMITT revient sur la réunion publique du 4 février 2025, jalon important dans la vie du projet et le dispositif de concertation continue. Elle rappelle que 103 personnes étaient présentes et souligne le travail préparatoire conséquent mené avec les membres du groupe de travail sites alternatifs qu'elle remercie. Elle précise que le compte-rendu de la réunion est en ligne ainsi que le support de présentation. Le rapport technique d'EODD est en cours de finalisation, ainsi qu'une synthèse à destination du grand public. Elle indique que l'annonce du site d'implantation de l'UVE a généré plusieurs réactions des participants le jour J. Julie SCHMITT propose un tour de table pour revenir sur cette réunion et recueillir les attentes des membres du comité de pilotage concernant le dispositif de concertation continue à venir (mobilisation, attentes...)

Temps d'échange – Attentes pour la suite du dispositif

Dominique GILBON porte à connaissance une actualité sur l'incinérateur d'Évry, où des pollutions ont été constatées sur des mousses végétales. Il insiste, pour les suites de la concertation, sur la nécessité d'apporter une réponse claire à ces préoccupations, d'autant que la population locale demande un approfondissement des études sur les retombées atmosphériques. Par ailleurs, il rappelle l'importance de mener la concertation à l'échelle de l'ensemble des EPCI membres de DECOSET. Il propose d'associer les élus concernés, afin de favoriser la transparence et la compréhension de la politique de traitement des déchets par l'ensemble des habitants bénéficiaires de l'UVE.

Isabelle BARTHE indique qu'Anne-Fleur HUG, association Zéro Waste, a partagé par mail son inquiétude sur le départ de plusieurs associations riveraines de la concertation continue sur l'UVE et se demande s'il est envisagé des actions pour rétablir le dialogue. Elle évoque également les études produites par ToxicoWatch et Zero Waste Europe concernant plusieurs incinérateurs dont celui d'Évry. En réponse à Dominique GILBON, Isabelle BARTHE indique que les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) sont un levier possible, mais que d'autres formes de dialogue pourraient être imaginées, en lien avec les territoires concernés.

Ludovic DELASPRES insiste sur la nécessité d'une intégration réussie du futur incinérateur dans le quartier. Il évoque les attentes fortes des habitants en matière d'esthétique, de normes environnementales, de pollution de l'air et des sols, et de réduction des nuisances sonores. Il estime que

les riverains en proximité doivent pouvoir bénéficier de retombées positives, après plus de 50 ans de nuisances subies par l'UVE. Il appelle à ce que l'énergie valorisée par l'UVE puisse répondre aux besoins locaux et que l'UVE respecte un haut niveau d'exigence environnementale, au-delà des réglementations en vigueur.

Olivier FEL souhaite des retombées positives concrètes pour le quartier. Il évoque de premières pistes d'aménagements qui pourraient profiter aux habitants (ressourceries, repair café) et propose d'amplifier ces dynamiques sur le site de l'UVE pour en faire un lieu exemplaire et utile à l'échelle locale. Il suggère également de faire des quartiers proches du site des « quartiers pilotes de propreté », leur état actuel n'étant pas satisfaisant pour les riverains. Il revient sur la question du dimensionnement de l'UVE. À présent que l'implantation est connue, il estime nécessaire de requestionner la capacité de l'UVE, jugée surévaluée au regard du tri à la source des biodéchets en cours de déploiement et des nouvelles consignes de tri des emballages et papiers. Enfin, il invite DECOSET à organiser les réunions du comité de pilotage dans les quartiers proches de l'UVE.

Alain BOUBÉE exprime sa déception face à l'absence de rencontres avec les élus durant les premières années du dispositif, à l'exception de Vincent TERRAIL-NOVES. Il signale que le groupe de travail Comité Stratégique, prévu au dispositif n'a pas été tenu. Il regrette que l'hypothèse des terrains situés sur le Muretain n'ait jamais été sérieusement étudiée pour des raisons politiques. Il appelle également EVONEO à s'impliquer dans la vie du quartier et à instaurer un dialogue concret avec les riverains, notamment sur les nuisances (fumées, bruit). Il propose l'organisation de rencontres régulières entre habitants et représentants d'EVONEO. Olivier FEL indique que l'instauration de quotas de déchets pourrait permettre d'inciter les EPCI à limiter leur production. Ludovic DELASPRES estime qu'il est anormal que les EPCI qui ne font pas d'effort de réduction des déchets puissent bénéficier de l'équipement au même titre que les autres territoires.

SUITE DES ETUDES & DISPOSITIF DE CONCERTATION A VENIR

Fanny DELERIS précise le calendrier des études à mener afin de déposer le DDAE (dépôt de demande d'autorisation d'exploiter). Elle précise que les études d'EVONEO sont indispensables pour compléter le dossier. Deux grandes typologies d'études sont à réaliser :

- Les études d'impact : biodiversité, milieux (étude des sols), sanitaire, paysager et acoustique
- L'étude des dangers qui vise à présenter les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident et les mesures propres à réduire la probabilité et les effets des accidents.

Le dépôt du DDAE se fera fin 2025 et la phase d'enquête publique débutera courant avril 2026, pour une durée de trois mois. Durant toute la durée des études, la concertation se poursuit et ce, jusqu'à l'enquête publique.

Julie SCHMITT indique que cette nouvelle année de concertation continue intégrera de nouvelles thématiques :

- Des sujets en lien avec les études et le dépôt du DDAE : sanitaire (air / rejets atmosphériques / sols), acoustique, odeurs, étude des dangers. Ces sujets sont très encadrés, aussi bien techniquement que réglementairement parlant et feront surtout l'objet d'information et de consultation.
- Des sujets liés à l'intégration de l'UVE et à la vie du chantier : insertion paysagère et espaces intérieurs ouverts au public, panneaux photovoltaïques, suivi de chantier. Ces sujets, décorrélés des études, permettront une concertation plus large.

- La poursuite des rencontres de proximité et des instances : rencontres mobiles et comités de pilotage de la concertation continue.

Fanny DELERIS présente les formats de chacune des réunions de concertation prévues par DECOSET en lien avec les études techniques et leur calendrier.

Sanitaire : Air / Rejets Atmosphériques / Sols	Mai 2025	Groupe de travail Qualité de l'Air – session d'information
	<i>Juin 2025</i>	Visite de site avec réalisation de l'état zéro et identification des points de prélèvement
	<i>Septembre 2025</i>	Comité de pilotage – présentation des résultats et conclusions
Acoustique	<i>Juin 2025</i>	Visite de site pour réaliser l'état zéro et identifier les points de mesure
	<i>Septembre 2025</i>	Réunion de restitution de l'étude – présentation des résultats
Odeurs / Jury du Nez	<i>Octobre 2025</i>	Réalisation de l'état initial
	<i>À définir</i>	Constitution du jury du nez (groupe grand public et groupe scolaire)
	<i>Post-DDAE</i>	Mise en place du suivi des odeurs
Étude des dangers	<i>Septembre 2025</i>	Diffusion des résultats en comité de pilotage ou via un webinaire dédié
Insertion paysagère Espaces intérieurs ouverts au public Panneaux photovoltaïques	<i>Avril 2025</i>	Réunion publique présentant la nouvelle UVE et son insertion paysagère
	<i>Septembre 2025</i>	Atelier dédié à : <ul style="list-style-type: none"> • L'insertion paysagère • Les aménagements intérieurs et la vocation des espaces ouverts au public • Les modalités d'utilisation de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le bâtiment
Suivi de chantier	<i>Jusqu'en novembre 2025</i>	Mise en place et mobilisation du comité de suivi
	<i>Novembre 2025</i>	Première réunion du comité de suivi
Rencontres mobiles	<i>Mai 2025</i>	Rencontre mobile à La Reynerie
	<i>Juin 2025</i>	Rencontre mobile à Bellefontaine
	<i>Octobre 2025</i>	Rencontre mobile à l'INSA
Réunion publique de restitution (DDAE)	<i>Décembre 2025</i>	Présentation des éléments du dossier DDAE et bilan du dispositif de concertation

Elle souligne que le comité de pilotage permet d'échanger sur les modalités et objectifs de ces réunions et de les ajuster en fonction des retours des participants.

Isabelle BARTHE rappelle que, selon le code de l'environnement, le processus de démocratie environnementale est continu. Elle insiste sur le fait que la concertation préalable et continue permet de maintenir ouverts certains éléments, tandis que l'enquête publique est le dernier moment où le public peut s'exprimer sur un projet finalisé. Elle précise que les bilans des concertations doivent être inclus dans le dossier d'enquête publique. Dominique GILBON déplore l'inefficacité des enquêtes publiques, il souligne que les citoyens prennent souvent connaissance des projets trop tard. Isabelle BARTHE ajoute que cela justifie d'autant plus la concertation continue et souligne le caractère rare du dispositif d'association des publics mené par DECOSET dans le cadre du projet d'UVE.

Dominique GILBON demande s'il existe des cas historiques de dangers liés à l'UVE. Gaël SPITZ répond qu'il n'y a jamais eu d'explosion mais que l'étude des dangers vise à cadrer et analyser les phénomènes potentiels. Il précise que cette étude examine les procédés et l'environnement pour identifier les scénarios possibles et mettre en place des dispositifs de sécurité pour y répondre.

Temps d'échange

Dominique GILBON soulève la question de l'étude des impacts sur la biodiversité. Il explique que le site est un site industriel depuis des années et que la biodiversité ne lui semble plus exister sur site. Il ajoute que l'enjeu principal est celui de la réduction des déchets et que le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) permet une évaluation régulière des progrès dans la réduction des déchets. Fanny DELERIS indique que, dans le cadre du schéma stratégique de decoset, un travail est en cours pour engager les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) dans une politique volontariste de réduction des déchets à horizon 2030. Une charte sera cosignée par decoset et les EPCI, ainsi que des conventions bilatérales avec chacune d'entre elles. Alain BOUBEE évoque la nécessité de ne pas attendre les décisions finales pour associer le public à la concertation.

Ludovic DELASPRES ajoute qu'en dépit de la méthode, ce sont les décisions finales qui importent. Il insiste sur la nécessité de connaître les marges de manœuvre de la concertation concernant l'implantation de la nouvelle UVE : la pollution sonore, atmosphérique, ainsi que l'esthétique et l'environnement. Il précise être prêt à s'investir si le projet se veut pilote et peut aller au-delà des exigences réglementaires. Si les marges de manœuvre de la concertation sont trop réduites, les membres du COPIL pourraient se désengager.

Olivier FEL propose d'étendre le principe de jury aux enjeux acoustiques. Karine FRAGONAS indique que les enjeux acoustiques et la qualité de l'air font l'objet de mesures objectives, la question des odeurs repose davantage sur la perception.

Alain BOUBÉE souligne l'importance d'impliquer les parents d'élèves dans les réflexions sur les nuisances. Il rappelle la proximité immédiate d'un nouveau collège et d'une école. Il propose également d'intégrer la métropole à la démarche afin qu'elle partage ses observations et études sur les nuisances générées par les axes routiers voisins, qui connaissent des flux majeurs et des embouteillages conséquents. Karine FRAGONAS précise que des « points zéro » sont réalisés lorsque l'UVE est à l'arrêt afin d'évaluer son impact sonore. Elle rappelle que des échanges ont déjà eu lieu avec les parents d'élèves et que DECOSET est présent aux réunions des conseils d'administration des établissements scolaires pour présenter les résultats des mesures et le suivi de la station mobile ATMO. Ce dispositif a vocation à être poursuivi et généralisé à tous les établissements scolaires concernés. Françoise BIZE souligne la difficulté d'effectuer des mesures spécifiques à l'UVE dans un contexte de travaux, notamment avec la démolition du collège de

Bellefontaine, ce qui rend l'évaluation des nuisances plus délicate. Gaël SPITZ explique que des mesures sont réalisées chaque année afin d'évaluer l'évolution des nuisances dans leur environnement global. Il précise que les points de référence en matière acoustique ne sont pas strictement ceux des points zéro et qu'un suivi est effectué tout au long de la délégation de service public (DSP) en tenant compte du bruit de fond.

Alain BOUBÉE insiste sur la nécessité de ne pas concentrer toute l'attention de la concertation sur la future UVE et qu'il est important de maintenir un regard sur l'installation existante. Karine FRAGONAS indique que lors des réunions de quartier ou d'associations, DECOSET présentera les projets prévus sur l'UVE actuelle pour 2025 et 2026. Alain BOUBÉE propose également que tous les membres soient associés au travail sur les rejets et soient invités lors de la visite de site.

Olivier FEL suggère de diversifier les lieux des rencontres mobiles par rapport au dispositif de l'année passée. Ludovic DELASPRES suggère de s'associer aux événements organisés dans le cadre du World Clean Up Day, comme cela a pu se faire les années passées. Marie-Pierre LAVIGNE suggère de se rapprocher du centre social pour participer à la première fête de Lafourquette, prévue le 17 mai 2025. Patricia SORIBES propose à DECOSET de s'inviter sur le marché de Bellefontaine et indique qu'il existe plusieurs rendez-vous dans ce quartier à la rentrée de septembre. Béatrice MANDOLAT mentionne un événement festif qui pourrait faire l'objet d'une rencontre mobile. Adrien VITRAC indique que l'objectif est de capter un maximum de personnes. Pour cela, DECOSET s'associera à des événements déjà prévus dans les quartiers en proximité de l'UVE. Fanny DELERIS invite les membres du comité à partager les dates de ces événements et à transmettre les coordonnées de l'équipe DECOSET aux mairies de quartiers ou aux centres sociaux.

Julie SCHMITT fait la synthèse des ajustements sur le dispositif et demande au comité de pilotage s'il est d'accord pour que ce dispositif soit présenté lors de la réunion publique. Le comité de pilotage est d'accord pour cette présentation.

PREPARATION DE LA REUNION PUBLIQUE DU 9 AVRIL 2025 : PRESENTATION DE LA FUTURE UVE

Une réunion publique est prévue le 9 avril 2024 afin de présenter le projet de future UVE. DECOSET a souhaité que ce projet soit présenté en primeur au comité de pilotage, afin que la présentation faite par EVONEO puisse être ajustée en amont de la réunion publique si nécessaire. Julie SCHMITT présente l'ordre du jour de la réunion de présentation du projet. Elle précise que la présentation du projet d'UVE par EVONEO est confidentielle, le contenu diffusé lors de la réunion ne pourra être diffusé en amont de la conférence de presse qui se tiendra le 9 avril au matin. Lors de la réunion, une maquette et des photos seront présentées dès 18h et un mur d'expression sera mis en place, permettant au public de contribuer et poser ses questions. Un stand sera aussi prévu, permettant au public de s'inscrire pour rejoindre le comité de pilotage de la concertation et les différentes instances (groupes de travail, jury de nez, comité de chantier).

Une nouvelle unité de valorisation énergétique

Gaël SPITZ rappelle que l'UVE actuelle est située en milieu urbain et que la réponse à l'appel d'offre de DECOSET imposait une infrastructure plus performante et mieux intégrée. Le projet repose sur l'amélioration des performances et un souci esthétique d'intégration. L'objectif est de concevoir une UVE exemplaire dans son fonctionnement, en minimisant ses impacts et en favorisant le dialogue avec les riverains.

La future UVE sera compacte et semi-enterrée, avec un bâtiment de 22 mètres de hauteur depuis la route de Seysses. La façade intégrera des panneaux photovoltaïques et sera végétalisée afin de recréer un îlot de fraîcheur et de renaturer certains espaces. Le parking sera enterré pour limiter l'emprise au sol. Les espaces verts seront prolongés, avec des espaces verts aménagés au-dessus de l'UVE pour créer une continuité avec le parc de Montlong et la travée verte à l'ouest.

La conception repose sur une volonté de confiner les activités industrielles. Une partie de l'UVE sera ouverte au public, mais tous les processus seront confinés à l'intérieur du bâtiment pour limiter les nuisances. Concernant la gestion des flux, un parking sera dédié aux personnels et aux entreprises extérieures. Les camions de collecte emprunteront une entrée unique avant d'accéder directement à l'intérieur du site. Les silos seront eux aussi intégrés au bâtiment. L'installation de maturation des mâchefers sera délocalisée et ces derniers seront rechargés à l'intérieur du site. Pour limiter les nuisances olfactives, une fosse en dépression sera mise en place. Un parking spécifique sera également prévu pour les visiteurs.

Alain BOUBÉE souligne que la future UVE sera le bâtiment plus élevé du quartier de Lafourguette. Il rappelle qu'à l'ouest de l'UVE se trouve le parc de Montlong et insiste sur l'importance de créer des continuités paysagères. Il demande également à intégrer sur les visuels les orientations nord-sud ainsi que les axes routiers afin que les participants du quartier puissent se repérer lors de la réunion publique. Il interroge ensuite EVONEO sur la possibilité de mettre en place un dispositif de captation du CO₂. Gaël SPITZ indique que des études ont été menées sur le sujet et que l'UVE sera conçue pour être facilement raccordable à un dispositif de captation. Une collaboration avec un centre de recherche est prévue afin d'explorer les opportunités liées à la décarbonation et à la valorisation des énergies fatales. Concernant les émissions d'oxydes d'azote, il précise que les rejets seront réduits de 80 % par rapport aux normes actuelles, avec une concentration de 40 mg/m³, contre 200 mg/m³ auparavant, puis 150 mg/m³ depuis les récents travaux réalisés.

Une UVE pensée comme une usine ressource

Gaël SPITZ indique que l'UVE sera dotée d'un système de traitement des fumées par double filtration, garantissant une meilleure performance. Elle produira plus d'énergie tout en traitant une quantité de déchets réduite, avec une diminution de 16 % du tonnage et une production énergétique triplée, exclusivement à partir des déchets incinérés. En complément, l'installation intégrera une production solaire d'une puissance de 550 MWh par an. Gaël SPITZ ajoute que l'effort a été porté sur la récupération d'énergie. Deux turbines seront installées et s'ajusteront selon les saisons, notamment entre les périodes été/hiver, lorsque le réseau de chaleur a moins de besoins. Il précise que plusieurs échangeurs intermédiaires seront installés afin de récupérer le maximum d'énergie pour préchauffer le réseau.

Alain BOUBÉE explique que les 20 % de chaleur supplémentaire annoncés peuvent ne pas paraître significatifs s'ils ne sont pas mis en balance avec la réduction du tonnage. Il souhaite une présentation plus précise du traitement des fumées et propose qu'EVONEO puisse présenter les évolutions d'émission par une lecture chronologique : 2020 – aujourd'hui – 2031 ou état actuel, pendant travaux et après travaux. Il suggère également d'introduire des éléments de comparaison avec la pollution liée à la circulation routière de l'avenue. Alain BOUBÉE s'interroge également sur la capacité du projet à intégrer de nouvelles technologies à l'avenir et sur son évolutivité, afin qu'elle soit toujours en pointe sur les technologies existantes. Gaël SPITZ confirme que l'UVE est conçue pour évoluer en fonction des avancées technologiques et de l'évolution des

normes. Alain BOUBÉE précise qu'EVONEO est une entreprise privée, rappelant que son intérêt n'est pas exclusivement de servir l'intérêt général. Il estime que les normes appliquées jusqu'à présent étaient des standards anciens et que cela ne garantit pas une attention suffisante aux meilleures pratiques en vigueur. Karine FRAGONAS précise que le projet retenu par DECOSET est l'aboutissement d'un travail mené sur deux ans. L'offre sélectionnée correspond rigoureusement au cahier des charges et intègre les meilleures technologies disponibles, au-delà des normes en vigueur.

Françoise BIZE exprime son inquiétude concernant le bruit, précisant que les épisodes de surpression sont particulièrement gênants pour le voisinage. Gaël SPITZ indique que des efforts sont faits pour réduire les nuisances sonores. Il ajoute que l'ensemble du process sera confiné dans une enceinte afin de limiter au maximum les émissions sonores, même en cas de surpression, permettant ainsi une réduction significative du niveau sonore.

Ludovic DELASPRES interroge le fonctionnement du réseau lorsque les fours sont à l'arrêt. Bernard MELLAC précise qu'une chaufferie de secours fonctionnant au gaz sera implantée sur le site et gérée par le délégataire réseau, actuellement Eneriance.

Olivier FEL interroge EVONEO sur les efforts fournis concernant l'utilisation d'eau. Gaël SPITZ indique que l'UVE ne générera pas de rejets liquides. L'eau utilisée pour la chaudière proviendra du canal de Saint-Martory. Les eaux de toitures seront également récupérées pour permettre une réduction significative de la consommation d'eau et une gestion optimisée de la ressource. Karine FRAGONAS précise que d'importants efforts en matière de consommation d'eau ont été fournis au moment des travaux de confortement en 2023 et du passage au traitement sec. La future UVE fonctionnera selon un principe identique de traitement des fumées à sec. Julie SCHMITT propose de faire un focus spécifique sur la gestion de l'eau lors de la réunion publique.

Dominique GILBON questionne les possibilités d'étendre le réseau de chaleur. Gaël SPITZ indique que cette question ne relève pas de la compétence d'EVONEO. Bernard MELLAC précise que le réseau peut s'étendre au-delà de l'UVE actuelle et être alimenté par d'autres sources. Actuellement, il est alimenté à 80% par l'UVE.

Julie SCHMITT rappelle différents éléments à intégrer dans la présentation publique et précisions demandées par le comité de pilotage :

- Hauteur du bâtiment et de la cheminée
- Emprise au sol de l'UVE
- Bien indiquer sur les schémas les repères actuels : Route de Seysses, carrefour giratoire, implantation de la déchetterie actuelle, rose des vents
- Quantité d'énergie produite
- Continuité de la trame paysagère du parc de Montlong
- Indiquer les circulations camions et visiteurs
- Evolutions de la performance de l'UVE
- Seuils de pollution et qualité de l'air : avant travaux de confortement (2023), actuellement (2025), avec la nouvelle UVE. Prévoir des histogrammes et des comparaisons aisées à comprendre (ex : comparaison en nombre de voitures)
- Comparaisons des émissions avec le trafic routier
- Présence de la chaufferie sur site
- Focus sur la gestion de l'eau
- Bien expliquer le lien entre +20% de chaleur et la réduction de 16 % du tonnage de déchets

Gaël SPITZ interroge les membres du comité de pilotage sur l'opportunité d'intégrer un plan de circulation dans la présentation. Les participants valident cette idée et demandent que soit précisé que l'entrée du site restera la même (chemin de Perpignan), avec les noms des rues concernés (route de Seysses ...).

Une UVE ouverte sur le quartier

Gaël SPITZ souligne que l'UVE sera voulue pour être « ouverte sur le quartier ». Il précise que la façade avant de l'UVE donne sur la route de Seysses. Un bâtiment indépendant y sera implanté. Il accueillera les départs de visites, une zone pédagogique et un centre de recherche. Durant la phase chantier EVONEO souhaite construire une relation de proximité avec les habitants et mettra en place une maison du chantier pour accueillir les riverains. Seront également mis en place la diffusion régulière d'une newsletter/lettre d'information, la présence d'un médiateur de chantier, l'installation d'un belvédère pour permettre une observation extérieure des travaux, ainsi qu'une communication renforcée à chaque grande étape du chantier.

Gaël SPITZ présente le calendrier du projet et revient sur quelques jalons importants : enquête publique début 2026, démantèlement des mâchefers début 2026, début des travaux en 2027, arrêt de l'UVE existante et la mise en service de la nouvelle en 2031.

Alain BOUBEE suggère de ne pas utiliser le terme « une usine ouverte sur le quartier », qui pourrait effrayer lors de la réunion publique du 9 avril, mais davantage « un bâtiment ouvert sur le quartier ».

Françoise BIZE demande si un moyen de communication sera mis en place en cas d'éventuelles nuisances ressenties par les habitants. Gaël SPITZ indique que des moyens de communication seront mis en place, et ce dès la phase de travaux.

Olivier FEL demande s'il pourrait y avoir des bureaux mis à disposition des associations au sein de l'UVE. Gaël SPITZ répond qu'un espace pédagogique, un centre d'expertise et un lieu d'échange sont prévus. Ces usages seront précisés dans le cadre de la concertation continue.

Alain BOUBEE indique que la suppression de la déchetterie actuellement présente sur le site ne figure pas sur le calendrier proposé. Il questionne DECOSET sur les potentiels lieux d'implantation de la nouvelle déchetterie. Bernard MELLAC indique que cette opération aura lieu au même moment que le démantèlement des mâchefers. Un nouveau site pour la déchetterie est envisagé chemin du Chapitre. DECOSET mène actuellement des études de faisabilité avec Toulouse Métropole pour identifier les possibilités en termes de voiries entre le chemin du Chapitre et le boulevard de Thibaud. Alain BOUBEE insiste sur l'importance d'associer directement les habitants à ce projet, il précise qu'il s'agit d'un point de tension majeur et historique sur le quartier de Lafourquette. Bernard MELLAC précise que les habitants seront impliqués à la suite des études de faisabilité.

Ludovic DELASPRES suggère d'expliquer clairement pourquoi un jury est mis en place sur la seule thématique des odeurs, et non sur d'autres sujets.

Alain BOUBÉE insiste sur la nécessité de relancer un appel à participation dans le cadre de cette nouvelle phase de concertation. Il évoque les réactions survenues lors de la réunion du 4 avril et affirme que les habitants de Lafourquette seront particulièrement vigilants sur les suites de la concertation, maintenant que l'implantation finale est connue. Béatrice MANDOLAT interroge sur les moyens de communication mis en œuvre pour informer les citoyens de la tenue de la

réunion publique. Fanny DELERIS précise que la communication s'appuie sur une liste de diffusion par courriel (membres du comité de pilotage et personnes qui se sont déclarées intéressées par la concertation), deux publications dans la presse (*La Dépêche du Midi*), plusieurs publications sur les réseaux sociaux, le relais via les directions communication des EPCI, ainsi que le site internet de DECOSET et sur celui de la concertation. Alain BOUBÉE indique que l'association des habitants de Lafourguette assurera une large diffusion de l'information auprès des adhérents de son association. Il demande que le support de présentation soit transmis après la réunion, afin qu'il puisse être publié sur le site de l'association. Il propose également d'exposer la maquette du projet dans les quartiers en proximité de l'UVE. Il juge trop peu explicite l'encart paru dans la *Dépêche*, ne précisant pas l'objet de la réunion publique.

Olivier FEL propose d'intégrer à la présentation les chiffres relatifs aux incidents des années précédentes, ainsi que les exigences réglementaires en matière de sécurité. Karine FRAGONAS indique que différents scénarios ont été étudiés afin de limiter les risques sur le site de l'UVE.

Alain BOUBÉE propose de prévoir un boîtage d'information dans le périmètre immédiat de l'UVE (route de Seysses, chemin de Perpignan), en particulier à destination des populations âgées. Julie SCHMITT indique que cette proposition sera intégrée aux travaux du groupe de travail « chantier ».

Julie SCHMITT synthétise les éléments à intégrer dans la présentation publique :

- Utiliser le terme « bâtiment » plutôt que « usine » dans la présentation.
- Préciser les moyens de communication mis en place avec les habitants.
- Détailler les aménagements intérieurs du site.
- Intégrer le calendrier des opérations concernant la déchetterie.
- Relancer un nouvel appel à mobilisation dans le cadre de la concertation.

CONCLUSION

Isabelle BARTHE conclut en soulignant l'importance de cet espace de dialogue. Elle remercie les participants pour leur investissement et invite à élargir l'ouverture du dialogue à d'autres publics. Elle rappelle que le projet entre dans une phase concrète et précise que les propositions des membres du groupe de travail ont été consignées pour faire évoluer le dispositif. Elle renouvelle l'importance d'intégrer les établissements scolaires et les parents d'élèves dans cette nouvelle étape du dispositif de concertation.